5.1 Image d'un nombre complexe et affixe

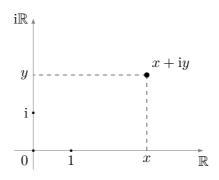
5.1.1 Affixe d'un point

Définitions.

Dans le plan muni d'un repère orthonormé $(O\,;\,\overrightarrow{u}\,\,;\,\overrightarrow{v})$:

- À tout nombre complexe z = x + iy avec x et y réels, on associe le point M(x; y).
- Réciproquement à tout point M(x; y) on associe le nombre complexe z = x + iy.
- ullet On dit que le point M est le point image du nombre complexe z et que z est l'affixe du point M.
- Le plan est alors appelé plan complexe.

Illustration:



Application 1.5.

- 1. Soit D d'affixe -7 + 8i. Donner les coordonnées du point D.
- 2. Soit E(3; -5). Donner l'affixe du point E.

▶ Note 1.5.

L'axe des abscisses est appelé axe des réels et l'axe des ordonnées, axe des imaginaires purs.

Propriété 1.5.

Soit A et B deux points du plan complexe d'affixe respective z_A et z_B .

- Les points A et B sont confondus si et seulement si $z_A = z_B$.
- Le milieu du segment [AB] a pour affixe $\frac{z_A + z_B}{2}$.

Dans le plan complexe, on considère les points A, B, C et D d'affixes respectives $z_A = -3 + i$, $z_B = 5 - 3i$, $z_C = 1 + i$ et $z_D = -7 + 5i$.

- 1. Placer ces points dans le plan complexe et conjecturer la nature du quadrilatère ABCD.
- 2. Démontrer ou invalider cette conjecture.

5.1.2 Affixe d'un vecteur

Définition 1.5.

À tout complexe z = x + iy avec x et y réels, on associe le vecteur $\overrightarrow{w}\begin{pmatrix} x \\ y \end{pmatrix}$ du plan complexe. On dit que le vecteur \overrightarrow{w} est le vecteur image du nombre complexe z et que z est l'affixe du vecteur \overrightarrow{w} .

Propriétés 1.5.

Dans le plan complexe, on considère deux vecteurs \overrightarrow{w} et $\overrightarrow{w'}$ d'affixes respectives z et z' et k un réel.

- Les vecteurs \overrightarrow{w} et $\overrightarrow{w'}$ sont égaux si et seulement si z=z'.
- Le vecteur $\overrightarrow{w} + \overrightarrow{w'}$ a pour affixe z + z'.
- Le vecteur $k\overrightarrow{w}$ a pour affixe kz.

5.1.3 Lien entre affixe d'un point et affixe d'un vecteur

Propriétés 2.5.

- Soit M un point du plan complexe muni d'un repère $(O; \overrightarrow{u}; \overrightarrow{v})$ et z un nombre complexe. Le point M a pour affixe z si et seulement si le vecteur \overrightarrow{OM} a pour affixe z.
- Soient A et \overrightarrow{B} deux points du plan complexe d'affixes respectives z_A et z_B . Le vecteur \overrightarrow{AB} a pour affixe $z_B - z_A$.

Application 3.5. On donne A(-4-2i), B(3-i) et C(-1). Déterminer l'affixe du point D telle que le quadrilatère ACBD soit un parallélogramme.

5.2 Module d'un nombre complexe

5.2.1 Définition

Définition 2.5.

Soit le nombre complexe de forme algébrique $z=x+\mathrm{i} y$ et M l'image de z dans le plan complexe. Le module de z, noté |z|, est le réel positif noté |z| tel que :

$$|z| = \sqrt{z} \ \overline{z} = x^2 + y^2$$

Remarque.

Si z est $r\acute{e}el$, $|z|=\sqrt{z}$ $\overline{z}=\sqrt{z^2}=|z|$ donc le module de z est bien la valeur absolue de z et la notation utilisée pour le module est cohérente.

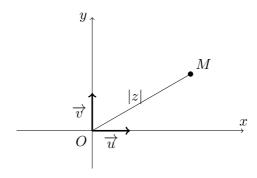
La notion de module dans \mathbb{C} généralise donc celle de valeur absolue dans \mathbb{R} .

Application 5.5. Calculer les modules des complexes suivants :

- 1. $z_1 = 5 + i$.
- 2. $z_2 = -3 + 2i$.
- 3. $z_3 = -6$.
- 4. $z_4 = 9i$.

Propriétés 3.5.

• Soit z un nombre complexe et M le point image associé dans le repère $(O; \overrightarrow{u}; \overrightarrow{v})$, $|z| = \sqrt{x^2 + y^2}$ qui n'est autre que la norme du vecteur \overrightarrow{OM} c'est-à-dire la distance OM, ainsi |z| = OM.



• Soit A et B deux points d'affixes respectives z_A et z_B . On a alors :

$$AB = |z_B - z_A| = |z_A - z_B|$$

- **Description 6.5.** Soit A(1+2i), B(2) et C(-1+i) dans le plan complexe muni d'un repère orthonormé $(O; \overrightarrow{u}; \overrightarrow{v})$.
 - 1. Placer ces points dans le plan complexe et conjecturer la nature du triangle ABC.
 - 2. Démontrer ou invalider cette conjecture.

5.2.2 Propriétés du module

Propriétés 4.5.

Soit z un nombre complexe de forme algébrique $z=x+\mathrm{i} y$ avec $(x\,;\,y)\in\mathbb{R}^2.$

- 1. $z = 0 \Longleftrightarrow |z| = 0$
- 2. $|z|^2 = z \times \overline{z} = x^2 + y^2$
- 3. $|z| = |-z| = |\overline{z}| = |-\overline{z}|$

Propriétés 5.5.

On considère z et z' deux nombres complexes.

1.
$$|zz'| = |z||z'|$$

2. Si
$$z \neq 0$$
, $\left| \frac{1}{z} \right| = \frac{1}{|z|}$

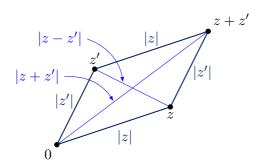
3. Si
$$z \neq 0$$
, $\left| \frac{z'}{z} \right| = \frac{|z'|}{|z|}$

4.
$$\forall n \in \mathbb{N}^*, |z^n| = |z|^n$$

5. Si
$$z \neq 0$$
, $\forall n \in \mathbb{Z}$, $|z^n| = |z|^n$

6.
$$|z + z'| \leq |z| + |z'|$$
: inégalité triangulaire.

7.
$$|z+z'|=|z|+|z'|\iff \exists k\in\mathbb{R}^+/z'=kz$$
 ou $z=kz'$ (cas d'égalité).



→ Application 7.5. Déterminer les modules des complexes suivants :

1.
$$z_1 = (1+i)(2-4i)$$

2.
$$z_2 = (1+i)^{15}$$

3.
$$z_3 = \frac{3 - i}{2 + 5i}$$

4.
$$z_4 = \frac{(-3+4i)^5}{(5-4i)^4}$$

5.2.3 Nombres complexes de module 1

Définition 3.5.

Soit z un nombre complexe. z est de module 1 si et seulement si |z|=1. L'ensemble des nombres complexes de module 1 est noté $\mathbb U$.

Ainsi
$$\mathbb{U} = \{ z \in \mathbb{C}/|z| = 1 \}$$

▶ Note 2.5.

Dans le plan complexe, l'ensemble des points images des éléments de $\mathbb U$ est le cercle trigonométrique.

Propriétés 6.5.

1. Si
$$(z; z') \in \mathbb{U}^2$$
 alors $zz' \in \mathbb{U}$

2. Si
$$z \in \mathbb{U}$$
 alors $\frac{1}{z} \in \mathbb{U}$

3. Si
$$(z; z') \in \mathbb{U}^2$$
 alors $\frac{z'}{z} \in \mathbb{U}$

5.3 Arguments d'un nombre complexe

5.3.1 Notion d'arguments

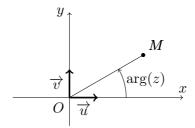
Définition 4.5.

Soit z un nombre complexe $non \ nul$ d'image M.

On appelle argument de z toute mesure en radian de l'angle orienté :

$$arg(z) = (\overrightarrow{u}; \overrightarrow{OM})$$

Si θ est un argument de z, $\theta + 2k\pi$ en est également un pour tout $k \in \mathbb{Z}$. On note $\theta = \arg(z)$ $[2\pi]$ et on lit « θ égal à arg de z modulo 2π ».



Remarques.

- 0 n'a pas d'argument.
- Tout nombre réel positif a un argument égal à 0.
- Tout nombre réel négatif a un argument égal à π .
- Tout nombre *imaginaire pur* iy avec y > 0 a un argument égal à $\frac{\pi}{2}$.
- Tout nombre *imaginaire pur* iy avec y < 0 a un argument égal à $-\frac{\pi}{2}$.

Propriétés 7.5.

- Soient z un nombre complexe non nul et \overrightarrow{w} le vecteur image associé. On a alors $(\overrightarrow{u}; \overrightarrow{w}) = \arg(z) \ [2\pi]$
- Soient A et B deux points distincts d'affixes respectives z_A et z_B . On a alors $(\overrightarrow{u}; \overrightarrow{AB}) = \arg(z_B - z_A)$ $[2\pi]$

5.3.2 Propriétés sur les arguments

Propriétés 8.5.

Soit z un nombre complexe non nul.

- $arg(\overline{z}) = -arg(z) [2\pi]$
- $arg(-z) = arg(z) + \pi [2\pi]$
- $arg(-\overline{z}) = -arg(z) + \pi [2\pi]$
- $z \in \mathbb{R} \iff \arg(z) = 0 \ [\pi]$
- $z \in i\mathbb{R} \iff \arg(z) = \frac{\pi}{2} [\pi]$

5.3.3 Forme trigonométrique d'un nombre complexe non nul

Soit z un nombre complexe non nul.

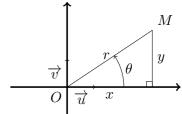
Son module |z|=r et un argument θ permettent de caractériser son image M sur le plan, au même titre que les coordonnées (x;y).

Le couple $[r;\theta]$ forme alors ce que l'on appelle les coordonnées polaires du point M. On passe des coordonnées polaires aux coordonnées cartésiennes par les relations :

$$x = r\cos\theta$$
 et $y = r\sin\theta$

En effet, d'après la figure ci-contre,

$$\sin(\theta) = \frac{y}{r}$$
 et $\cos(\theta) = \frac{x}{r}$



Définition 5.5.

Soit z un nombre complexe non nul de forme algébrique $z=x+\mathrm{i} y$ un nombre complexe de module r et d'argument θ . D'après la remarque précédente, on a :

$$z = x + iy = r\cos\theta + ir\sin\theta = r(\cos\theta + i\sin\theta)$$

Cette dernière expression est appelée $forme\ trigonom\'etrique\ de\ z.$

Application 8.5.

- 1. Calculer un argument des nombres complexes suivants :
 - (a) $z_1 = -2$
 - (b) $z_2 = -1 + i\sqrt{3}$
- 2. Déterminer la forme algébrique du complexe z_3 tel que $|z_3|=2$ et $\arg(z_3)=-\frac{\pi}{2}$ $[2\pi]$.
- 3. Déterminer la forme trigonométrique de $z_4 = 2\sqrt{3} 2i$.

Propriété 2.5.

Soient z et z' deux nombres complexes non nuls.

$$z = z' \Longleftrightarrow |z| = |z'|$$
 et $\arg(z) = \arg(z')$ $[2\pi]$

Propriétés 9.5.

Soient z et z' deux nombres complexes non nuls.

- $\arg(zz') = \arg(z) + \arg(z') [2\pi]$
- $\operatorname{arg}\left(\frac{1}{z}\right) = -\operatorname{arg}(z) [2\pi]$
- $\arg\left(\frac{z'}{z}\right) = \arg(z') \arg(z) [2\pi]$
- $\forall n \in \mathbb{Z}, \ \arg(z^n) = n\arg(z) \ [2\pi]$